

Le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté à l'unanimité une motion visant à instaurer un point d'étape sur l'avancement des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 à chaque séance plénière. Le texte, présenté par le groupe RN-UDR-I, a recueilli l'accord de l'ensemble des groupes politiques, traduisant un consensus institutionnel autour du suivi du projet olympique alpin.

Un contrôle politique régulier du projet

La motion prévoit que l'exécutif régional présente, à intervalles réguliers, un état d'avancement des préparatifs des Jeux 2030 : infrastructures, financements, gouvernance et impacts territoriaux. L'objectif affiché est de garantir la transparence sur un projet d'ampleur nationale et régionale, impliquant des investissements publics importants dans les Alpes du Sud.

Un vote transpartisan

L'adoption à l'unanimité constitue un signal politique notable dans une assemblée régionale souvent marquée par des clivages. Tous les groupes ont soutenu le principe d'un suivi renforcé, considérant l'événement comme stratégique pour le développement économique et touristique des territoires alpins. Le groupe à l'origine du texte a insisté sur la nécessité d'un « *contrôle démocratique permanent* » des engagements financiers et des calendriers.

Des enjeux majeurs pour la Région Sud

Les Jeux d'hiver 2030, attribués aux Alpes françaises, concernent directement la Région Sud pour les sites des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes. Les retombées attendues portent sur :

- la modernisation des infrastructures de montagne
- l'attractivité touristique internationale
- les emplois liés aux chantiers et à l'événement
- l'héritage sportif et environnemental

La question du financement public et de l'impact écologique des aménagements reste au cœur des débats.

Un calendrier désormais suivi en plénière

Avec cette motion, chaque session du conseil régional devrait désormais comporter un point dédié aux JO 2030. Ce mécanisme de suivi politique institutionnalise le contrôle des élus sur l'un des plus grands projets d'aménagement régional de la décennie. Cette adoption constitue une avancée concrète pour la transparence et la redevabilité dans le suivi d'un projet majeur pour le territoire, engageant durablement l'image de la Région, ses infrastructures, ses mobilités et, surtout, les finances publiques. Ce point d'étape en plénière permettra notamment de présenter, de manière structurée et actualisée, l'avancement :

- de la gouvernance et du pilotage du COJOP,
- de l'évolution de la carte des sites et du concept des opérations,
- du calendrier directeur et des jalons,
- du budget consolidé et de ses impacts pour les partenaires publics,
- des principaux risques et mesures de maîtrise,
- de la programmation des ouvrages par la SOLIDEO,
- de l'héritage et des objectifs de durabilité,
- des décisions attendues de la Région.

Selon le communiqué de **Laurent Merengone**, Conseiller régional, membre de la Commission développement économique et digital, industrie, export, attractivité, cyber sécurité, membre de la Commission Entreprises – Artisanat et commerce – Economie sociale et solidaire – Economie circulaire et membre de la Commission Jeunesse, vie étudiante et lien intergénérationnel – « *les JO 2030 représentent un enjeu immense pour notre région. Dans un contexte marqué par des difficultés de gouvernance et des démissions, la clarté doit être la règle. Obtenir un point d'étape à chaque plénière, c'est garantir à tous les Conseillers régionaux, aux journalistes et aux citoyens une information régulière, consolidée et objective* » .

Michelle Lefort

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité